



MAIRIE
FLEUREY-SUR-OUCHÉ

ARRÊTÉ 92-2026

Octroyant une permission de voirie

Le Maire de la commune de FLEUREY SUR OUCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie,

Vu la demande de la SAS TDLV d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable à l'ovale-point, rue des Coquelots le 30/10/2026 ;

ARRÊTE

Article 1er : la SAS TDLV est autorisée à effectuer les travaux sur le réseau d'eau potable et à stationner son véhicule d'intervention.
Les travaux débuteront le 30 octobre au matin et dureront la journée.
Une gêne partielle de la circulation pourra être observée.

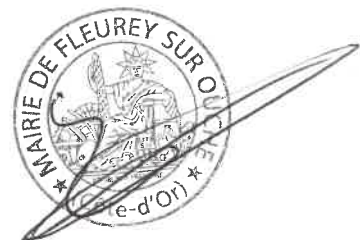
Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie) sera mise en place par la SAS TDLV.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les Officiers de Police Judiciaire et notamment le Maire et ses Adjointes, les Officiers et Gradés de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or,



Fait à Fleurey sur Ouche
Le 20/10/2026
Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

—  — 1 bis-rue du Sophora-21410-FLEUREY SUR OUCHE —  : 03 80 76 07 47 —

E-mail : contact@fleureysurouche.fr



MAIRIE
FLEUREY-SUR-OUCHÉ

ARRÊTÉ 92-2026

**Octroyant une permission de
voirie**

*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

1 bis rue du Sophora 21410 FLEUREY SUR OUCHE ☎ : 03 80 76 07 47

E-mail : contact@fleureysurouche.fr